



VILLE DE
MONT-JOLI

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

DU PROJET DE PPCMOI ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2024-1519 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) AU 1745, BOULEVARD BENOÎT- GABOURY

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière que les membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli ont adopté par sa résolution n° 26.08.359 lors de la séance ordinaire du 24 août 2026 le Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation de l'immeuble situé au 1745, boulevard Benoît-Gaboury afin d'autoriser deux usages qui ne sont pas autorisés comme complémentaires soit du Commerce II et Commerce III, tous deux autorisés dans la zone ainsi qu'à régulariser les bâtiments existants (façade avant, fenêtre avant et porte de garage conformément au règlement n° 2024-1519 intitulé *Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* ».

Le PPCMOI a été approuvé par la MRC lors du conseil des maires du 9 septembre 2026 et entré en vigueur le 9 septembre 2026 lors de l'émission du certificat de conformité.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au greffe de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h15 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

Donné à Mont-Joli, ce 5^e jour d'octobre 2026.

Françoise Virginie Lechasseur, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Françoise Virginie Lechasseur, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h00 et 12h et de 13h15 à 16h30 le 5^e jour du mois d'octobre 2026 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le même jour.

La greffière,

Françoise Virginie Lechasseur, greffière